



BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DES MIELS 2020  
Pour le 23 septembre 2020, respectez bien cette date.

Les candidats enverront par échantillon :

- **2 pots de 250 gr fournis par l'association à la demande.**  
 Soit : 1 pot dûment identifié (Nom, Commune, Altitude, catégorie)  
 1 pot **SANS inscription**

- **1 Chèque de 40 € (ou 50 € pour les non adhérents)** libellé à l'ordre de L'Apiculteur Savoyard.

Ce règlement donne droit à la participation au concours et à l'obtention systématique des résultats d'analyses effectuées par le laboratoire.

- La présente page ou copie de celle-ci dûment complétée.
- Les pains d'épices seront amenés le jour du concours.

La date de réception des échantillons de miel est fixée **au plus tard :**  
**Au 23 septembre 2020**

L'Apiculteur cité ci-dessous atteste se conformer au règlement en vigueur.

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Adhérent à l'association L'Apiculteur Savoyard : OUI  NON

Catégorie :  Miel de Plaine  Miel de Montagne.

Avez-vous l'appellation « Miel de Montagne » ? OUI  NON

Commune de : ..... Code Postal : .....

Récolte : ..... Altitude : .....

**L'analyse de colorimétrie du laboratoire déterminera le classement de l'échantillon en miel clair ou foncé ainsi que son appellation « Miel toutes fleurs », « Miellat » ... etc**

**Adresse d'envoi des échantillons ou les amener le 23 septembre l'après-midi de 15h à 16h chez le Président:**

Jean Pierre Alaime 30 Clos St Exupéry 73290 La Motte-Servolex.



BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DES MIELS 2020  
Pour le 23 septembre 2020, respectez bien cette date.

Les candidats enverront par échantillon :

- **2 pots de 250 gr fournis par l'association à la demande.**  
 Soit : 1 pot dûment identifié (Nom, Commune, Altitude, catégorie)  
 1 pot **SANS inscription**

- **1 Chèque de 40 € (ou 50 € pour les non adhérents)** libellé à l'ordre de L'Apiculteur Savoyard.

Ce règlement donne droit à la participation au concours et à l'obtention systématique des résultats d'analyses effectuées par le laboratoire.

- La présente page ou copie de celle-ci dûment complétée.
- Les pains d'épices seront amenés le jour du concours.

La date de réception des échantillons de miel est fixée **au plus tard :**  
**Au 23 septembre 2020**

L'Apiculteur cité ci-dessous atteste se conformer au règlement en vigueur.

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Adhérent à l'association L'Apiculteur Savoyard : OUI  NON

Catégorie :  Miel de Plaine  Miel de Montagne.

Avez-vous l'appellation « Miel de Montagne » ? OUI  NON

Commune de : ..... Code Postal : .....

Récolte : ..... Altitude : .....

**L'analyse de colorimétrie du laboratoire déterminera le classement de l'échantillon en miel clair ou foncé ainsi que son appellation « Miel toutes fleurs », « Miellat » ... etc**

**Adresse d'envoi des échantillons ou les amener le 23 septembre l'après-midi de 15h à 16h chez le Président:**

Jean Pierre Alaime 30 Clos St Exupéry 73290 La Motte-Servolex.